

# Petite révolution des écoles libres

## À Kain, les parents payent les surveillances

**Les écoles libres font de plus en plus face à des budgets serrés. Et les enseignants en ont marre de devoir assurer la surveillance facultative du midi, pour une bouchée de pain. Du coup, un peu partout, on s'organise comme on peut. Au « Petit Collège de Kain » (Tournai), on fait ainsi appel depuis une semaine à des surveillants qui ne sont pas des enseignants. Et pour cela, le directeur Yannick Carlier a décidé de faire cotiser les parents à hauteur de 0,30 euro par enfant et par heure. Explications.**

30 centimes par enfant et par heure. C'est le montant qui est demandé depuis cette année aux parents d'élèves du fondamental à Notre-Dame de la Tombe, autrement dit Petit Collège de Kain. L'école libre a distribué en septembre un courrier aux enfants à destination de leurs parents pour les en informer. Les enseignants ayant refusé d'effectuer les surveillances facultatives sur l'heure de midi, l'école a dû s'organiser autrement. « Les enseignants ont toujours pris sur eux-mêmes pour effectuer ces surveillances, pour à peine 5 euros brut alors qu'ils pourraient plutôt récupérer sereinement entre deux cours », se défend le directeur du Petit Collège de Kain, Yannick Carlier.

« Nous avons donc trouvé un consensus. Et afin de me laisser le temps de me retourner, les enseignants ont accepté de surveiller pendant tout le mois de septembre », continue l'homme, qui est arrivé à la tête de l'établissement en février dernier.

« Le budget est ce qu'il est... Donc, plutôt que de prendre la décision de fermer l'école sur l'heure du midi, nous avons choisi de faire appel aux ALE (Agences Locales pour l'Emploi). Cinq femmes ont été engagées, pour surveiller entre 11h35 et 12h35 donc, mais également deux personnes sur fonds propres, car nous sommes 420 élèves en tout, sur deux implantations ».

Du coup, pour financer ces nouvelles dépenses, Yannick Carlier fait appel aux parents. « Le montant a été judicieusement calculé pour rentrer dans notre modèle d'autofinancement. Nous allons effectuer une gestion en interne où nous capitaliserons les absences. C'est-à-dire que nous compterons les enfants présents et adresserons une facture mensuelle à leurs parents. Ça laisse la possibilité à ces derniers de reprendre leurs enfants le midi ».

Une petite révolution donc à Kain, qui s'en accompagne d'une autre. Les heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement (7h30 à 18h, 17h30 le vendredi), ne changent pas. En revanche, le temps de midi est raccourci de 20 minutes.

« 1h45, c'est beaucoup trop. Je soutiens mes enseignants, mais pas au détriment des enfants. 1h45 c'est trop long et parfois les enfants s'ennuient. De plus, les conditions météorologiques font qu'il vaut mieux que les enfants soient 35 minutes dehors plutôt que 50 », explique le directeur du Petit Collège de Kain.

**30 centimes par enfant et par heure. C'est le montant demandé à Kain**

Autre changement, les cours commencent dorénavant à 8h35 pour se terminer à 15h40. « Du coup, les parents ne subiront pas la même circulation que le secondaire, ce qui devrait fluidifier cette dernière », assure Yannick Carlier. Ces bouleversements n'ont pas suscité, à quelques cas près, de mécontentements selon le directeur. Ils ont en tout cas causé beaucoup de migraines à ce dernier, obligé de jongler avec le planning et de nouvelles marques. ■

DAMIEN VRANCKX

## Une surveillante payée à Templeuve, statu quo à Ath...

Si le Petit Collège de Kain demande donc dorénavant une cotisation aux parents, il n'est pas le seul à Tournai et en Wallonie picarde selon le directeur Yannick Carlier. « Nous ne sommes pas les précurseurs. À Silly, il y a même une école communale qui demande un euro pour la garderie. Chez nous, ce service est gratuit », explique Yannick Carlier. « C'est dans tous les cas légal et en aucun cas, nous ne sommes un établissement isolé ».

Car partout en effet, les écoles libres doivent survivre avec leurs fonds propres et les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces dernières ne permettent pas de payer les enseignants,

pendant la période dite de surveillance facultative (heure de midi), à hauteur de 5,80 euros brut seulement. Autant dire des rapines.

« Les écoles communales jouissent du personnel de la commune pour la surveillance. C'est discriminatoire », relève Philippe Urbain, directeur de l'école fondamentale libre de Templeuve. Lui s'est entouré il y a 4-5 ans d'une dame qui vient surveiller dans la cour de récréation et qui est payée grâce aux subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Les deux institutrices continuent à surveiller le réfectoire et sont payées aussi grâce au pot de la Fédération. Au départ, elles fai-

saient toutes les surveillances mais elles ont demandé à en être soulagées d'une partie ».

À l'Institut Saint-Joseph d'Ath, toutes les surveillances continuent d'être effectuées par les enseignants en revanche. « Une chance », selon Philippe Beukenne, le directeur, « car les élèves sont toujours en relation avec les enseignants et leur autorité naturelle. Il y a certes des plaintes, par habitude, mais je pense que pour un bon fonctionnement, c'est comme cela que ça doit marcher ». Pourtant, Philippe Beukenne est conscient d'être sûrement encore un des derniers à fonctionner comme cela. ■